



25 mars 2021

Monsieur Sven Spengemann  
Président  
Comité permanent des affaires étrangères et du développement international  
Chambre des communes  
Ottawa (ON) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Au nom du gouvernement du Canada, nous voulons remercier le Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes (le FAAE) pour son rapport intitulé *Accord du Vendredi saint*. Il nous fait un plaisir de recevoir le rapport de ce comité et nous souhaitons remercier tous les membres pour le temps et les efforts qu'ils ont consacrés afin d'assurer la reconnaissance des liens étroits qui unissent le Canada aux peuples de l'Irlande et du Royaume-Uni, et pour réitérer l'engagement inébranlable du Canada en vue de soutenir et de maintenir l'intégrité de l'Accord du Vendredi saint, notamment dans le contexte du retrait du Royaume-Uni de l'Union européenne.

Le Canada et l'Irlande entretiennent des relations bilatérales étroites fondées sur de forts liens interpersonnels, des traditions démocratiques communes et une relation commerciale mutuellement bénéfique. Plus de 4,6 millions de Canadiens affirment avoir des racines irlandaises. De même, il existe depuis longtemps des liens interpersonnels entre le Canada et le Royaume-Uni, puisque plus de 10 millions de Canadiens affirment avoir une ascendance britannique. La relation qu'entretiennent nos deux pays est la suite d'une longue tradition de partenariat stratégique.

Nous sommes fiers que des particuliers canadiens aient joué d'importants rôles officiels et non officiels pour faciliter la négociation et la mise en œuvre de l'Accord du Vendredi saint, et ce, pendant de nombreuses années. Plus particulièrement, le général à la retraite John de Chastelain a joué un rôle de premier plan entre 1995 et 2011. Après avoir été membre du Comité international chargé d'encadrer le désarmement en Irlande du Nord en 1995, John de Chastelain a été un des trois présidents indépendants (avec George Mitchell, ancien leader de la majorité au Sénat des États-Unis, et Harri Holkeri, ancien premier ministre de la Finlande) invités à diriger les pourparlers de paix entre les partis de l'Irlande du Nord et les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande qui ont mené à l'Accord du Vendredi saint. M. de Chastelain a aussi présidé un organisme international pour surveiller le désarmement des groupes paramilitaires : la Commission internationale indépendante sur la démilitarisation. Pour leur part, les Forces canadiennes ont mené l'« opération Invitation », au cours de laquelle elles ont appuyé le processus de démilitarisation, y compris en fournissant une expertise en matière de munitions, jusqu'en 2010.

De nombreux autres Canadiens ont grandement contribué au processus de paix, y compris le juge William Hoyt, ancien juge en chef du Nouveau-Brunswick, le juge Peter Cory, ancien juge de la Cour suprême du Canada, Clifford Shearling, professeur à l'Université de Toronto, et de nombreux agents de la Gendarmerie royale du Canada qui ont participé à la Commission de surveillance policière multinationale.

.../2

Affaires mondiales Canada continue de faire en sorte que, lors des discussions bilatérales avec les gouvernements du Royaume-Uni et de l'Irlande, les représentants canadiens saisissent toutes les occasions de souligner notre soutien continu à l'égard du processus de paix en Irlande du Nord, aux plus hautes instances.

Comme il a été mentionné dans le rapport du Comité, « le fait que le Royaume-Uni quittera l'Union européenne pourrait avoir une incidence sur l'Accord du Vendredi saint et ses dispositions concernant la frontière séparant la République d'Irlande et le Royaume-Uni ». L'Accord sur le Brexit entre l'Union européenne et le Royaume-Uni (Accord de retrait) d'octobre 2019 inclut un protocole pour l'Irlande du Nord. Ce protocole est conçu pour éviter le retour d'une frontière rigide sur l'île entre l'Irlande du Nord et la République, en reconnaissance de la nature interconnectée des sociétés des deux côtés de la frontière et de la contribution qu'a apportée le mouvement sans entrave des biens, services et personnes à la frontière dans le processus de paix, comme il y en a été convenu dans l'Accord du Vendredi saint.

Le 8 décembre 2020, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont annoncé qu'ils avaient atteint une entente sur la mise en œuvre du protocole pour l'Irlande du Nord, et le protocole est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2021. De plus, le 24 décembre 2020, ils ont conclu une entente sur leur relation future : l'Accord de commerce et de coopération entre le Royaume-Uni et l'Union européenne. En raison de ce dénouement, l'Union européenne et le Royaume-Uni ont affirmé qu'ils pourront atteindre leur objectif de protéger l'Accord du Vendredi saint, et de maintenir la paix et la stabilité sur l'île de l'Irlande.

La nouvelle relation entre le Royaume-Uni et l'Union européenne prévoit des exigences réglementaires et douanières majeures. La mise en œuvre de ces types de nouvelles exigences sera particulièrement délicate en Irlande du Nord en raison de la fragilité du processus de paix en Irlande du Nord et des arrangements complexes appliqués pour éviter l'établissement d'une frontière physique sur l'île. Le Canada, aux côtés de l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux souhaitant le maintien de la paix en Irlande du Nord, continuera de surveiller étroitement la situation après le Brexit.

En réponse à l'appel du Comité à veiller à ce qu'un accord commercial post-Brexit entre le Canada et le Royaume-Uni respecte les principes de l'Accord du Vendredi saint, nous pouvons assurer les membres que, compte tenu de la nature des accords commerciaux et de l'objet de l'Accord du Vendredi saint, un chevauchement entre les deux accords n'est pas nécessaire et que cette absence de chevauchement élimine le besoin de prendre un tel engagement. De plus, étant donné que la République d'Irlande est un État membre de l'Union européenne et que l'Irlande du Nord fait partie du Royaume-Uni, il reviendra au Royaume-Uni et à l'Union européenne de veiller à ce que les principes de l'Accord du Vendredi saint soient protégés, y compris par la mise en œuvre de leur accord commercial bilatéral.

Encore une fois, au nom du gouvernement du Canada, nous tenons à remercier les membres du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international pour leur diligence et leur engagement à l'égard de notre relation avec nos alliés proches que sont l'Irlande et le Royaume-Uni, et à l'égard des principes énoncés dans l'Accord du Vendredi saint.

Cordialement,



L'honorable Mary Ng, c.p., députée  
Ministre de la Petite Entreprise, de la Promotion des  
exportations et du Commerce international



L'honorable Marc Garneau, c.p., député  
Ministre des Affaires étrangères